

## News-Letter Fevrier 2026

Gouville le 2 février 2026

**La tempête Goretti des 8 et 9 janvier** dernier sonne comme un rappel des risques que nous encourons en habitant sur le littoral du département de la Manche. En effet lors de cette tempête nous avons bénéficié d'un coefficient de marée de 72. Le service hydrographique a relevé une surcote de 1,5 m à Diélette ce 8 janvier à 23h30, le relevé de la hauteur d'eau fut de 10,20 m au lieu de 8,70 m. Que ce serait-il passé si le coefficient avait été de 100 ou plus avec une hauteur d'eau théorique de 12m ?



Force est de constater que **notre littoral est attaqué** marée après marée, et que rien ne change, rien n'est entrepris pour limiter l'érosion et le risque de submersion.

Par des pressions de toutes sortes, et une lecture partielle des différents codes de justice, la défense du littoral devient très compliquée. Il apparaît beaucoup plus simple de « laisser faire la nature ». Malheureusement c'est le seul message qui est présenté, empêchant toute étude d'un projet différent. Contrairement aux dires de nombre de contradicteurs la réalisation de protection contre la mer en enrochements n'est pas contrevenante aux lois en vigueur, mais elle nécessite une volonté politique.

Sous prétexte de PPA et de recomposition spatiale, **les collectivités ne prennent aucune mesure de protection à court terme** de notre littoral, cela met à risque les habitants et les maires, et menace par conséquent, l'économie de notre département

L'ADTCOC agit **avant une probable catastrophe**, il est urgent d'exprimer en public et dans tous les lieux de débats les risques encourus par la population du littoral de La Manche, et dire qu'une autre voie, une autre méthode sont possibles, comme cela a été réalisé par la Charente-Maritime après les dégâts humains et matériels de la tempête Xynthia en février 2010.

**L'ADTCOC souhaite anticiper une catastrophe**, comme la loi l'exige, il est nécessaire de transmettre un message réaliste et finançable, de construction à court terme d'une protection efficace, pouvant en cas de désordre, être démontée ultérieurement, pour assurer la protection des personnes et des biens, et permettre à notre économie maritime et terrestre de persister

L'ADTCOC souhaite dans ses perspectives, la réalisation d'une protection à court terme pour **permettre à la puissance publique de prendre le temps du débat et trouver le financement** de toutes actions de protection du littoral.

Il faudra prendre conscience que la mise en œuvre d'un Plan Partenarial d'Aménagement (PPA), et d'une recomposition spatiale impliquera l'adoption d'une méthode ainsi que l'acceptation des habitants et des salariés. Sinon **le risque de contentieux est important** et sera très long. Cette réorganisation de nos territoires demandera des décennies pour être actée, et être opérationnelle. Pour y parvenir il est urgent de réaliser une protection à court terme pour assurer la transition, sauf à accepter la **catastrophe environnementale** (réseaux d'assainissement saturés d'eau de mer et débordants, absence de réseaux d'électricité, d'internet...), la **catastrophe humaine** (risque de noyade pour les habitants des zones basses submersibles) et la **catastrophe économique** (mise à l'arrêt des moyens de production des professionnels de la mer, des agriculteurs et des commerçants...)

**Ensemble agissons et réagissons avant qu'il ne soit trop tard !**

### Calendrier des rendez-vous dans la Manche

- |                     |                                                                           |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| • <b>6 février</b>  | <b>4ème réunion publique à Barfleur - Salle du MORA- 18h00</b>            |
| • <b>12 février</b> | <b>5ème réunion publique à Dragey-Ronthon - salle Chantereine - 18h00</b> |